

Syndicat du 5220 des Sources  
**Plan de Sécurité Incendie**

---

---

**À TOUS LES RÉSIDENTS**

---

Veillez prendre connaissance des "**PROCÉDURES EN CAS D'INCENDIE**" ci-jointes.

Il est très important de savoir où sont situés les avertisseurs manuels d'incendie, les extincteurs portatifs ainsi que les tuyaux d'incendie du bâtiment.

Lorsque le signal d'alarme du réseau avertisseur d'incendie se fait entendre, vous **devez** quitter votre logement et évacuer le bâtiment par la sortie la plus près et la plus sécuritaire. Une fois à l'extérieur, éloignez-vous du bâtiment à une distance d'au moins cent (100) mètres, afin de permettre à ceux qui suivent de sortir et de ne pas nuire au travail des pompiers dans leur lutte contre l'incendie. Finalement, alertez le Service de sécurité incendie en composant le 9-1-1 d'un endroit sécuritaire.

Pour tout renseignement concernant les Procédures en cas d'incendie du bâtiment, veuillez communiquer avec l'administration.

Je vous remercie à l'avance de votre coopération et je vous prie de recevoir, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Les administrateurs

---

**TO ALL RESIDENTS**

---

Please take note of the following **PROCEDURES IN CASE OF A FIRE.**

It is very important to know where the fire alarm pull stations and the portables fire extinguishers are located in the building.

When fire alarm system starts beeping; you **must leave** your apartment and safely evacuate the building by the nearest and safest exit. Once outside, move away from the building at a distance of at least one hundred (100) meters, to allow those who follow out and to not interfere with the work of firemen. Finally, notify the fire department by dialing 9-1-1 from a safe location.

For additional information about the IN CASE OF FIRE procedures, please contact the administration.

Thank you in advance for your cooperation.

Sincerely,

The administration

## PROCÉDURES EN CAS D'INCENDIE - Garage

Deux portes de sortie sont disponibles.

1. La porte G 1 menant aux ascenseurs (côté ouest) est débarré et elle mène à la cage d'escalier, porte G1-2 pour vous permettre de sortir au rez-de-chaussée et rejoindre la porte de sortie arrière en empruntant le corridor.
2. La porte G7 à côté de la porte de garage en utilisant la rampe d'entrée.

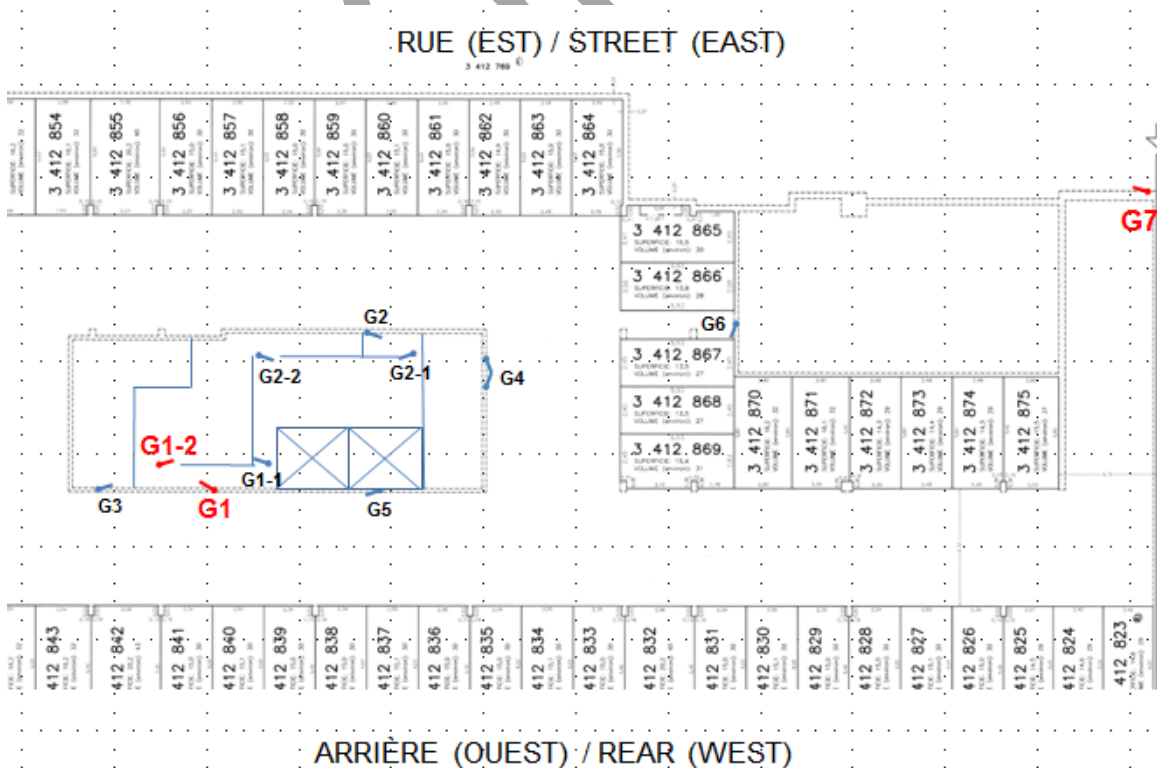
Voir croquis ci-joint.

## PROCEDURES IN CASE OF A FIRE - Garage

Two exit doors are available.

1. Door G 1 toward the elevators (west side) his unlock and will bring you to the stairs case door G1-2, exit at the ground floor to reach the rear door by using the corridor.
2. Door G7 beside the garage door using the garage ramp.

See sketch below.



## PROCÉDURES EN CAS D'INCENDIE - LOGEMENTS

**TOUS LES LOCATAIRES DOIVENT RECEVOIR, AU MOINS UNE FOIS PAR ANNÉE, UNE COPIE DES PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE.**

### **A. CE QU'IL FAUT SAVOIR :**

1. l'emplacement des deux (2) escaliers ou voies d'issues;
2. l'emplacement de l'avertisseur manuel d'incendie le plus rapproché de votre logement;
3. le numéro de téléphone du Service de sécurité incendie de Montréal est le **9-1-1**;
4. l'emplacement de l'extincteur portatif ou du boyau d'incendie le plus près de votre logement.

### **B. CE QU'IL FAUT FAIRE, lorsque l'on découvre de la fumée ou des flammes :**

1. actionner l'avertisseur manuel d'incendie;
2. évacuer et quitter le bâtiment par le moyen de sortie le plus près et le plus sécuritaire;
3. fermer les portes en quittant les lieux;
4. alerter le Service de sécurité incendie en composant le **9-1-1** d'un endroit sécuritaire.

### **C. CE QU'IL FAUT FAIRE, lorsque retentit le signal d'alarme du réseau avertisseur d'incendie :**

1. Quitter votre logement et évacuer le bâtiment par le moyen de sortie le plus près et le plus sécuritaire;
2. Fermer les portes en quittant les lieux;
3. Ne pas utiliser les ascenseurs;
4. S'éloigner des lieux à une distance d'au moins cent (100) mètres, afin de permettre à ceux qui suivent de sortir et de ne pas nuire aux pompiers dans leur lutte contre l'incendie.
5. Alerter le Service de sécurité incendie en composant le **9-1-1** d'un endroit sécuritaire.

**IMPORTANT :** *PERSONNE NE DOIT MANIPULER LE PANNEAU DE COMMANDE DU RÉSEAU AVERTISSEUR D'INCENDIE DU BÂTIMENT SAUF SOUS AUTORISATION D'UN MEMBRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SIM).*

### **D. CE QU'IL FAUT FAIRE, lorsqu'une personne est emprisonnée dans une cabine d'ascenseur :**

1. alerter le Service de sécurité incendie en composant le 9-1-1 et spécifier : «Personne emprisonnée dans une cabine d'ascenseur»;
2. informer la personne emprisonnée dans la cabine d'ascenseur que les secours sont demandés et garder un contact verbal.

## **PROCEDURES IN CASE OF A FIRE - APARTMENTS**

---

**ALL OCCUPANTS MUST RECEIVE, AT LEAST ONCE A YEAR, A COPY OF THE PROCEDURES TO FOLLOW IN CASE OF A FIRE.**

### **A. WHAT YOU MUST KNOW:**

1. the location of two (2) staircases or exits;
2. The location of the manual fire alarm station the nearest to your apartment;
3. The telephone number to reach the Montreal fire department is **9-1-1**;
4. The location of the portable fire extinguisher or fire hose nearest to your apartment.

### **B. WHAT YOU MUST DO, when you notice smoke or flames:**

1. Pull the manual fire alarm station;
2. Evacuate and leave the building by the nearest and the safest exit;
3. Close the doors behind you as you leave;
4. Alert the fire department by dialling **9-1-1** from a safe location.

### **C. WHAT YOU MUST DO, when you hear the sound of the fire alarm system:**

1. Leave your apartment and evacuate the building by the nearest and the safest exit;
2. Close the doors behind you as you leave;
3. Do not use the elevators;
4. Move one hundred (100) meters away from the building, so the people behind you can escape and not get in the way of the firefighters.

***IMPORTANT: NO ONE IS ALLOWED TO OPERATE THE FIRE ALARM PANELEXCEPT UNDER AUTHORIZATION OF THE MONTREAL FIRE DEPARTMENT.***

### **D. WHAT YOU MUST DO, when a person is trapped in an elevator car:**

1. Alert the fire department by dialling 9-1-1 and specifying: « Person trapped in an elevator car”;
2. Inform the person trapped in the elevator that help in on the way and maintain verbal contact with the person.

**Personnes à mobilité réduite...**

**Personnes à mobilité réduite...  
dormez sur vos deux oreilles !**

Si vous avez une mobilité réduite en raison de votre âge ou d'une déficience motrice, visuelle, auditive ou autre, vous vous inquiétez peut-être à la perspective d'une évacuation d'urgence de votre domicile en cas de sinistre.

Sachez que le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) dispose d'un programme informatisé qui permet aux pompiers de repérer et d'évacuer toute personne ayant un problème de mobilité.

Vous ou vos proches pouvez informer les pompiers en remplissant la partie détachable de cette fiche. **En cas de décès, d'hospitalisation à long terme ou de déménagement, le SSIM doit être averti immédiatement.**

Les renseignements sont strictement confidentiels. Profitez rapidement de ce service efficace et gratuit.

-----  
À remplir et faire parvenir à l'adresse ci-dessous ou à la caserne la plus proche de chez vous.

Nom de la personne à mobilité réduite \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Déficience \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Retournez au :  
Service de sécurité incendie de Montréal  
Section de la planification des secours  
4040, avenue du Parc  
Montréal (Québec)  
H2W 1S8

**Pour plus de  
renseignements :  
(514) 872-3775**

**Ville de Montréal**